

TOURISME AVENTURE : L'aventure à haut risque

ARTICLE PARU DANS SCOPE | 14 FEBRUARY, 2013 - 12:13



Plusieurs compagnies offrent désormais des activités de loisirs et d'aventures en plein air selon le nouveau concept touristique vers lequel Maurice se dirige. Tyrolienne, canyoning, quad biking, équitation, randonnée et ascension de montagne permettent aux touristes et aux Mauriciens de vivre des sensations fortes en pleine nature. Alors que ce secteur prend de l'essor, il n'existe aucune instance ou réglementation pour veiller à la qualité des services offerts en terme de sécurité. Cela inquiète des professionnels, qui espèrent une vraie réglementation.

Les activités comme la tyrolienne, le canyoning, les randonnées, sont regroupées sous la licence Eco-tourism activities (nature based tourism activities or adventure-

related tourism activities, or both), selon la Tourism Authority Act 2006. Bien que l'organisme exige des normes de sécurité, il n'a pas les compétences requises pour les vérifier ou s'assurer de la qualité du matériel utilisé.

Il existe des lacunes également en ce qui concerne les qualifications requises pour exercer le métier de moniteur ou d'encadreur. Présentement, on leur demande d'avoir une formation en premier secours, une expérience dans le domaine, de produire un certificat de moralité et de disposer d'un plan de maintenance des équipements. Aucune autre qualification n'est requise. À La Réunion par exemple, le moniteur doit être breveté pour ce type d'activité, avoir été formé dans un cadre professionnel et avoir passé plusieurs examens.

Grosses lacunes.

Selon nos informations, la formation se fait principalement sur le tas à Maurice. Mais ces professionnels ne sont pas toujours formés et qualifiés pour réagir face à des imprévus. Patrick Haberland de Yemaya Adventures, Krish Hardowar de Vertical World et Olivier Bourquin d'Otelair, tous détenteurs de différents brevets suite à des formations entreprises à l'étranger, considèrent qu'il y a de grosses lacunes à Maurice dans ce domaine. Ils estiment qu'il est grand temps d'y mettre bon ordre afin de ne pas ternir l'image de Maurice en cas d'accident grave. Maurice a un gros potentiel dans le tourisme aventure et il serait dommage que le moindre accident vienne tout remettre en question.

Des incidents, il y en a déjà eu. Mais tous n'ont pas été rapportés, alors qu'il est du devoir de l'opérateur de le faire. La Tourism Authority impose une couverture d'assurance aux tiers (public/third party liability) pour les clients. Toutefois, une cliente et son époux n'auraient reçu aucune compensation à la suite de l'accident de quad dont ils ont été victimes sur un domaine. Avant l'activité, on leur avait fait signer une décharge afin que la compagnie soit exemptée de tout blâme en cas d'accident.

Sécurité.

Sur certains sites, il n'est pas rare de trouver des "guides marrons" pour des randonnées. Ils ont certes une bonne connaissance du terrain mais ne possèdent aucune qualification en matière de premiers soins ou pour faire face à une situation d'urgence. Olivier Bourquin estime que des inspections régulières sur les sites devraient mettre un frein à ce genre de pratique. "Pour ces guides, c'est une façon de se faire de l'argent facilement. Mais ils ne réalisent pas les risques qu'ils courent car tous les sentiers ne sont pas praticables". Pour sa part, Patrick Haberland se dit en faveur d'un regroupement des prestataires pour que tous puissent obéir aux mêmes règles et ainsi offrir de meilleurs services aux clients. Cependant, à cause du manque de formation, toute cette industrie peut prendre un coup s'il y a un grave accident. Une appréhension partagée par Krish Hardowar et Olivier Bourquin.

Asif Polin, promoteur de La Vallée des Couleurs pour la tyrolienne, quad et autres, nous assure que son personnel a été formé par un instructeur qualifié en la matière et que les installations sont fiables. "Nous utilisons du matériel de bonne qualité, qui respecte les normes européennes. La sécurité de nos clients compte beaucoup pour nous."

Législation.

Même son de cloche du côté de Casela. Un des préposés nous a affirmé que les installations sont conformes et vérifiées par un ingénieur civil. Mais l'organisme qui délivre le permis d'opération (Tourism Enterprise Licence) ne dispose pas de personnel qualifié pour la vérification des installations. Par ailleurs, cela ne relève pas de ses prérogatives. "C'est du devoir des opérateurs d'assumer leurs responsabilités en cas d'accident", souligne la Tourism Authority. Comme nous le dit Krish Hardowar, le risque zéro n'existe pas. Même à l'étranger où les règlements sont stricts, il y a eu des accidents. Mais des mesures préventives doivent être prises afin de

les minimiser.

Frédéric Robert du Domaine Chazal espère également qu'une législation viendra réguler les services offerts pour que tous les opérateurs obéissent aux mêmes normes. Mais cela devrait se faire en concertation avec les opérateurs, dit-il. Un avis partagé par Patrick Haberland. Il ne s'agit pas de tomber d'un extrême à un autre, mais de parvenir à une ligne de conduite suivie par tous pour la sécurité de tout le monde.

Par ailleurs, il est du devoir du client de prendre tous les renseignements nécessaires avant de pratiquer une activité. Les qualifications des moniteurs/encadreurs peuvent aussi être exigées, ainsi qu'un certificat de maintenance pour les équipements.

RELATED TERMS: Magazine Scope Maurice Krish Hardow ar de Vertical World Olivier Bourquin Patrick Haberland de Yemaya Adventures